

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-358 DU 21 JUIN 2004

Chargeant Monsieur Grégoire LAOUROU
Ministre des Finances et de l'Economie de
l'intérim de Monsieur Lazare SEHOUE TO
Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage
et de la Pêche.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution
de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle
des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU Le Décret n° 2003-209 du 12 Juin 2003, portant composition
du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du **18 juin 2004**, Monsieur **Grégoire LAOUROU**,
Ministre des Finances et de l'Economie est chargé de l'intérim, lors de l'absence
de Monsieur **Lazare SEHOUE TO**, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de
la Pêche.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 juin 2004

**PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**


Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6, AN 4, CS 2, CC 2, HAAC 24, MAEP 4, MF 4, AUTRES MINISTERES 19,
DEPARTEMENTS 6, SGG 4, JORB 1.